



Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à une manifestation sportive. Approbation d'une convention d'objectifs et de développement sportif avec le Comité de Handball du Bas-Rhin et de la convention financière à conclure avec l'Association "Stages Léonard SPECHT"

Rapport n° CP/2017/143

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en leur apportant une aide à la licence et à l'organisation de manifestations sportives. Les comités départementaux et les ligues sportives sont soutenus par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides à la licence sportive, à une manifestation sportive, ainsi qu'à l'association "Stages Léonard SPECHT" et au Comité de Handball du Bas-Rhin.

Le présent rapport propose également à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes d'un projet de convention d'objectifs et de développement sportif à conclure avec le Comité de Handball du Bas-Rhin et d'un projet de convention financière à conclure avec l'Association "Stages Léonard Specht".

La politique sportive du Département vise à favoriser la pratique sportive du plus grand nombre.

1) Aide à la licence aux clubs sportifs

Le Département attribue, pour la saison sportive 2015/2016, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes et conformément à la décision rendue par la Commission Plénière du 24 Avril 2015 (Délibération n°57) :

- Associations sportives :
5 € par licencié de moins de 18 ans.

- Comités départementaux :
 - une part fixe de 400 € versée à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés ;
 - une part variable et progressive selon le nombre de licenciés réel avec les taux suivants :
 - 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
 - 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
 - 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver l'attribution d'une subvention pour un montant de 39 334,43€ aux comités et associations sportives.

2) Proposition d'attribution d'une subvention à une manifestation sportive

En cohérence avec l'action du Département en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale, la Commission territoriale Eurométropole a émis, le 23 février 2017, un avis favorable à la demande de subvention de l'Association "Jeunes Enfants Handicapés Moteurs" (J.E.H.M. Le Sport) pour l'organisation, en partenariat avec l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM), de « l'European Cup Inclusive Karaté » qui se déroulera, le 29 avril 2017, au gymnase de la Rotonde à STRASBOURG.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver l'attribution d'une subvention pour un montant de 1 000€ à cette association.

3) Proposition de projet de convention d'objectifs avec le Comité de Handball du Bas-Rhin

Lancée en 2011, la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles 2012-2014 avec le mouvement sportif, a permis à 28 comités et ligues volontaires de contractualiser avec le Département du Bas-Rhin. Celles-ci échues fin 2014, ont été reconduites annuellement en 2015 puis en 2016.

Le Conseil Départemental lors de sa session du 8 décembre 2016 a décidé du principe de reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles pour une durée de trois ans avec les comités départementaux lors de leur renouvellement, selon les axes et objectifs de la politique sportive départementale (Délibération n°155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire la convention et d'attribuer une subvention au Comité de Handball du Bas-Rhin.

Au 1^{er} février 2017, ce comité comptait 9 700 licenciés, soit 168 de plus que la saison passée auxquels il y a lieu d'ajouter quelques 3 700 licenciés événementiels portant le nombre d'adhérents à plus de 13 000 sportifs, répartis dans une cinquantaine de clubs sur tout le territoire.

Par cette convention d'objectifs à conclure avec le Département, le comité s'engage à garantir l'accès à la pratique du handball pour tous : hommes, femmes, enfants, adultes, publics fragilisés... et s'engage à poursuivre, voire intensifier les actions déjà menées en 2016 sur les trois prochaines années à venir :

- développer ses actions à destination des personnes en situation de handicap (Com'Hand, Hand'ensemble, Hand fauteuil);
- proposer du sport pour tous et sport santé (hand fit, sensibilisation à une alimentation saine) ;
- inciter les bénévoles (garçons et filles) à s'engager comme jeunes arbitres et jeunes dirigeants ;
- favoriser, en relation avec le monde scolaire, les passerelles avec les clubs et des actions communes avec l'U.N.S.S. et l'U.G.S.E.L.

En 2016, la subvention attribuée par le Département s'élevait à 25 000 €. Il est proposé de reconduire la subvention 2017 à l'identique et :

- d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelle à conclure entre le Département et le Comité de Handball du Bas-Rhin ;
- de décider que cette subvention de 25 000 €, sera versée selon les modalités suivantes prévues à la convention financière jointe en annexe :
 - une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
 - le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 2 mars 2017 un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 25 000 € pour le Comité de Handball du Bas-Rhin tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

4) Soutien à l'association «Stages Léonard SPECHT»

L'association «Stages Léonard SPECHT» association, à but non lucratif, créée en 1993, organisera, pour la 25^{ème} année consécutive, pendant trois semaines, en juillet 2017, ses stages de football.

Ceux-ci, réservés à des jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non), regroupent chaque semaine 240 enfants, au Séminaire de Jeunes de WALBOURG.

Les «Stages Léonard SPECHT» permettent aux jeunes de vivre leur passion en poursuivant les objectifs spécifiques suivants :

- favoriser l'expression individuelle et collective des jeunes grâce aux activités proposées ;
- les sécuriser durant la semaine de vie en collectivité ;
- les rendre actifs et responsables tout en respectant les règles de vie commune ;
- leur permettre d'apprécier la spécificité du centre et d'en retraduire l'expérience dans leur vie de tous les jours.

En adéquation avec les objectifs de la politique jeunesse et de la politique sportive du Département, l'association s'engage à sensibiliser les jeunes stagiaires sur différentes thématiques :

- la lutte contre le comportement sédentaire et ses dangers pour la santé ;
- l'encouragement à la pratique sportive ;
- la prévention des conduites à risques (dont le dopage).
- la prévention et la lutte contre la violence dans le sport

Jusqu'en 2016 un concours, accessible sur le site internet du Département, était organisé pour sélectionner les 23 jeunes, un par canton, auxquels un stage d'une semaine était offert. La subvention attribuée à l'association «Stages Léonard SPECHT» s'élevait à 6 800 €.

Lors de la réunion de la Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 15 décembre 2016, les propositions de modalités suivantes d'attribution des stages ont été élaborées :

- ❖ maintien d'un concours pour sélectionner 16 lauréats, 4 par territoire ;
- ❖ établissement d'une liste de 7 jeunes sélectionnés parmi ceux pris en charge au titre de la Protection de l'Enfance.

Il est par ailleurs proposé de décider que la subvention de 6 800 € sera versée selon les modalités suivantes prévues à la convention financière jointe en annexe :

- un acompte de 3 400 € à la notification de la convention
- le solde au vu du bilan de l'action

La Commission Enfance, Famille et Education, a émis le 2 mars 2017 un avis favorable au soutien du Département à l'association «Stages Léonard SPECHT» selon ces nouvelles modalités et, a décidé d'approuver le projet d'attribution d'une subvention d'un montant de 6 800 € à l'association «Stages Léonard SPECHT».

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	290 000,00 €	290 000,00 €	39 334,43 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	50 000,00 €	1 000,00 €
30301	65-6574-32	430 000,00 €	430 000,00 €	25 000,00 €
31853	65-6574-28	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 72 134,43 €, selon la répartition suivante :

- 39 334,43 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2015/2016 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;

- 1 000,00 € à l'association Jeunes Enfants Handicapés Moteurs (JEHM) ;

- 25 000,00 € au Comité départemental de handball pour l'année 2017 selon les modalités suivantes : une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel de la contribution et le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues ;

- 6 800,00 € à l'Association "Stages Léonard SPECHT" pour l'année 2017 selon les modalités suivantes : 3400 € à la signature de la convention financière et le solde au vu du bilan financier.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure entre le Département et le Comité de Handball du Bas-Rhin d'une part, et le projet de convention financière à conclure entre

le Département et l'Association "Stages Léonard SPECHT" d'autre part, et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, sweeping flourish at the end.

Frédéric BIERRY